



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-425

Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Régie de recettes du Musée de la coutellerie et de la Vallée des Rouets
Nomination de régisseurs mandataires agents de guichet

Le Maire de THIERS,

Vu l'arrêté n°98-1109 du 28 juillet 1998, modifié, portant institution d'une régie de recettes du Musée de la Coutellerie pour l'encaissement des produits d'exploitation du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;

Vu l'arrêté n°98-1110 du 29 juillet 1998 de création d'une sous régie de recettes du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;

Vu les arrêtés n°04-P-012 du 22 janvier 2004, n°04-1154 du 14 mai 2004, n°04-1438 du 06 décembre 2004 et n°08-1545 du 07 novembre 2008 portant modification de la régie de recettes du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;

Vu les arrêtés n°03-P-43 du 1^{er} avril 2003, n°13-P-434 du 06 novembre 2013, de nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;

Vu l'arrêté n°2024-496 du 26 août 2024, de nomination d'un régisseur mandataire agent de guichet de la régie du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;

Vu l'arrêté n°2025-298 du 19 avril 2025, de nomination d'un régisseur mandataire agent de guichet de la régie du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets ;

Considérant l'avis du comptable valant agrément du 16 juin 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés mandataires agents de guichet de la régie de recettes du Musée de la Coutellerie et de la Vallée des Rouets :

- Liam DAMBROISE du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025
- Alexis FRADIN du 1^{er} juillet au 31 août 2025
- Louna ROLLAND du 21 juillet au 31 août 2025

ARTICLE 2 :

Les mandataires agents de guichet devront présenter les registres, les fonds et les formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-425

ARTICLE 3 :

Les mandataires agents de guichet appliqueront, les dispositions réglementaires notamment celles relatives à l'obligation qui leur est faite d'établir un procès-verbal chaque fois qu'il y a remise entre régisseurs, de la caisse, des valeurs ou des justifications.

ARTICLE 4 :

Les mandataires agents de guichet ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur général des services de la Commune de THIERS,
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de THIERS,
- Aux régisseurs.

Fait à THIERS, le 16 juin 2025.

Le Responsable du SGC de THIERS,

rr O Vandeneussen.
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE THIERS
Avenue du Bon Repos
BP 22
Laurent MASSON
63300 THIERS

Vu pour acceptation
Le régisseur titulaire,
VILLÉE DE THIERS
MUSÉE DE LA COUTELLERIE
58 rue de la Coutellerie
63300 THIERS - France
Tél. : 04 73 80 58 86 · Fax : 04 73 80 29 39

Valérie VIGIER

Vu pour acceptation
Le Mandataire,

Alexis FRADIN

Le Maire,

Rodier



Stéphane RODIER

Vu pour acceptation
Le Mandataire,

Liam DAMBROISE

Vu pour acceptation
Le Mandataire,

Louna ROLLAND

